



DÉPARTEMENT ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

LexCase bénéficie d'une équipe dédiée aux **entreprises en difficulté**, qui accompagnent dirigeants, administrateurs et mandataires judiciaires, mais aussi repreneurs dans des projets de retournements ambitieux et complexes.

Les équipes du département Droit des Entreprises en difficulté couvrent l'ensemble des missions de conseil, d'assistance et de défense des entreprises en difficulté. Elles assistent également les clients et fournisseurs de l'entreprise en difficulté, ainsi que les administrateurs et mandataires judiciaires, et interviennent régulièrement aux cotés de repreneurs d'entreprises en difficulté.



TRAITEMENT AMIABLE DES DIFFICULTÉS :

En matière de prévention, LexCase conseille et accompagne ses clients dans le diagnostic des difficultés et le choix de l'outil le plus adapté (mandat ad hoc ou conciliation) pour éviter ou préparer une procédure collective. Cette pratique quotidienne du traitement amiable des difficultés permet aujourd'hui de trouver, dans un cadre totalement confidentiel, des solutions innovantes, sécurisées et rapides pour refinancer, redresser ou céder son entreprise.



TRAITEMENT JUDICIAIRE DES DIFFICULTÉS :

LexCase intervient également dans la phase judiciaire de la restructuration, qu'il s'agisse d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, assistant l'entreprise dans ses relations avec l'ensemble des organes de la procédure, ses négociations avec les créanciers et la préparation d'un plan de sauvegarde ou de redressement. LexCase dispose par ailleurs d'une pratique reconnue en matière de contentieux en responsabilité des dirigeants.

ASSISTANCE DES CLIENTS CRÉANCIERS/FOURNISSEURS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ :

LexCase assiste les créanciers de l'entreprise en difficulté dans leurs démarches: déclaration de créances, nomination en qualité de contrôleur, actions en revendication et toutes actions visant à protéger ou à conserver les intérêts d'un créancier.

LexCase accompagne également les fournisseurs de l'entreprise en difficulté dans leur gestion des relations avec l'entreprise en difficulté, dans la préservation de leurs intérêts dans le cadre des contrats maintenus ou dans la rupture de leurs relations contractuelles.

ASSISTANCE AUX ADMINISTRATEURS ET MANDATAIRES JUDICIAIRES

LexCase assiste les administrateurs et mandataires judiciaires pour l'ensemble de leurs problématiques juridiques.

Le cabinet intervient aussi bien dans le cadre de la gestion des procédures de redressement ou de liquidation que dans le cadre de toutes procédures contentieuses: gestion des conflits, recherche de responsabilités de tout intervenant et sanctions pécuniaires et personnelles envers les dirigeants.

REPRISE D'ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

LexCase conseille ses clients candidats à l'acquisition de tout ou une partie de l'entreprises connaissant des difficultés ou faisant l'objet d'une procédure collective.

Les équipes interviennent en amont des procédures collectives pour des missions de conseil dans le cadre de plans de renégociation et de restructuration des crédits bancaires ou obligataires accordés aux entreprises, notamment dans le cadre de conciliation ou mandat ad hoc.

Elles assistent également les investisseurs en capital ou les industriels souhaitant apporter leurs concours à des entreprises en difficulté, ou, après ouverture d'une procédure collective, qui souhaitent participer à un projet de reprise, assurant les négociations avec les différents intervenants, la définition du périmètre du projet de reprise, l'évaluation des risques, l'assistance devant le tribunal et la mise en œuvre du projet de reprise.

PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 45 avocats, dont 12 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.



Associations et fondations



Contentieux commercial



Données personnelles



Droit de la concurrence



Constructions & travaux publics



Droit de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement



Droit des assurances



Droit des sociétés / fusions-acquisitions



Droit économique



Droit fiscal



Droit pénal des affaires



Droit public des affaires



Droit social



Entreprises en difficulté



Immigration / mobilité internationale



Propriété intellectuelle



Informatique et technologies de l'information



Franchise



Industries, établissements et produits de santé



Télécoms

QUELQUES DOSSIERS TYPES

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le cabinet intervient régulièrement aux côtés des autres équipes du cabinet, spécialement sensibilisées aux questions de restructurations, notamment au plan social ou des structures juridiques.

- Accompagnement d'une société de presse dans une procédure de sauvegarde afin de permettre le financement d'un plan social.
- Accompagnement d'un groupe du BTP en redressement judiciaire en vue de sa cession à une major du secteur.
- Conseil d'un groupe textile dans le cadre de la renégociation confidentielle de sa dette bancaire.
- Reprise à la barre de Tribunaux de Commerce et de Grande Instance de différents hôtels dans le cadre du développement d'un groupe hôtelier.
- Restructuration juridique d'un groupe de mécanique de précision afin de restaurer la rentabilité et d'optimiser son exploitation